

**1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
 B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX**
 Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
 SAS au Capital : 20 130 950 Euros
 N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
 TVA EUR : FR 48 322593203
 RCS 322 593 203 Bobigny

Adresse de livraison

SI CONTACT, SAIZ MARIVON
 110 RUE EMILIEN GAUTIER, ZAC DE
 L'ENFANT, 13290 AIX EN PROVENCE, France
 FR
 Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
 110 RUE EMILIEN GAUTIER
 ZAC DE L'ENFANT
 13290 AIX EN PROVENCE

N°. de facture	1913266	Numéro de marché:	N°. de commande: 3581284 N°. de client: 40001225 Rep: 12
-----------------------	---------	--------------------------	---

N°. de commande client: DV0183648-38850

Article	Libellé	Quantité	Prix €	Remise	Total €
N°. de livraison:	3695048 du 22.11.2024				
T47A700	8715946680965 T47A7 ULTRACHROME PRO10 GRAYcm Origine Japon	3	28,50		85,50
T47A900	8715946680989 T47A9 ULTRACHROME PRO10 GRLGcm Origine Japon	3	28,50		85,50
T47A100	8715946680903 T47A1 ULTRACHROME PRO10 BKPHcm Origine Japon	2	28,50		57,00
T47A200	8715946680910 T47A2 ULTRACHROME PRO10 CYANcm Origine Japon	2	28,50		57,00
T47A400	8715946680934 T47A4 ULTRACHROME PRO10 YW cm Origine Japon	1	28,50		28,50
T47A60N	8715946730042 T47A6 ULTRACHROME PRO10 MGLVcm Origine Japon	1	28,50		28,50

Sous-Total 342,00 Eur

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS

Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.

Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 Mai 1980). Pour Copie France, remboursement redevance cf. <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>

Aucun escompte supplémentaire ne sera accordé pour paiement anticipé. Pénalité pour paiement tardif: 3 fois le taux légal au prorata temporis conformément à la loi 92 1442 du 31.12.92.

Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »



Facture

28.11.2024

Page: 2 du 2

1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
SAS au Capital : 20 130 950 Euros
N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
TVA EUR : FR 48 322593203
RCS 322 593 203 Bobigny

Adresse de livraison

SI CONTACT, SAIZ MARIVON
110 RUE EMILIEN GAUTIER, ZAC DE
L'ENFANT, 13290 AIX EN PROVENCE, France
FR
Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
110 RUE EMILIEN GAUTIER
ZAC DE L'ENFANT
13290 AIX EN PROVENCE

N°. de facture 1913266 Numéro de marché: N°. de client 40001225
Rep: 12

N°. de commande client: DV0183648-38850

PORT	PORT FRAIS DE PORT Origine France	1	15,00	15,00
------	---	---	-------	-------

Eco Mobilier	Copie France	DEEE	Montant HT	TAUX	Montant TVA	NET À PAYER
			357,00	20,00	71,40	428,40

REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE A 30 JOURS LCL FR63 3000 2007 6400 0000 0010 Y88	MERCI DE Joindre de Papillon à Votre Règlement	Client : 40001225 Facture : 1913266 Montant : 428,40 Echéance : 28.12.24
---	---	---

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS
Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opère ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.
Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 Mai 1980). Pour Copie France, remboursement redevance cf. <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>

V1.1_10 Aucun escompte supplémentaire ne sera accordé pour paiement anticipé. Pénalité pour paiement tardif: 3 fois le taux légal au prorata temporis conformément à la loi 92 1442 du 31.12.92.
Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »